

LE CFA DE L'HOSPITALISATION PRIVEE VOUS PROPOSE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE

- **Diplôme d'État d'Infirmier**
(conventions avec plusieurs IFSI du Languedoc Roussillon)
- **Diplôme d'État Aide soignant**
(en cours d'ouverture avec plusieurs IFAS)
- **Master Gestion des Etablissements de Santé**
(CESEG-HP / Université Montpellier I)
Parcours Management Stratégique des Etablissements Sanitaires et Médico-sociaux
- **Master Droit des Etablissements de Santé**
(CEERDS / Université Montpellier I)
Parcours Droit des Etablissements Sanitaires Sociaux et Médico-sociaux
Parcours Droit pharmaceutique



Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter:

Directrice, Cécile BELTRAN
Responsable administrative, Laurence AUPERRIN
Secrétaire administrative, Monique BLANCHARD

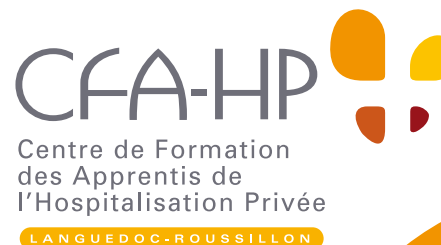
Maison de l'Hospitalisation Privée

55 avenue Clément Ader • 34174 Castelnau le Lez cedex
Tél : 04 99 51 22 30 • Fax : 04 67 64 39 64 • cfa-hp@fhp-lr.com

La MHP regroupe les organismes de formation de l'Hospitalisation Privée des métiers de la santé :

- Institut de Formation en Soins Infirmiers et Aides Soignants :
IFSI et IFAS (Castelnau le Lez et Perpignan).
 - C.F.A : Centre de Formation des Apprentis.
 - F.C.S. : Formation Conseil Santé

FOR-COM/007H



LE CFA DE L'HOSPITALISATION PRIVEE

MASTER PROFESSIONNEL

Gestion des Établissements
de santé

Parcours

Management Stratégique
des Etablissements
Sanitaires et
Médico-sociaux

DISPOSITIF

L'apprenti est un jeune travailleur (de moins de 26 ans) en première formation professionnelle alternée lié à son employeur par un contrat d'apprentissage.

Cette formation se déroule sur un an durant laquelle le CFA propose aux étudiants une expérience au sein d'un établissement sanitaire ou social pour accomplir des missions en étroite collaboration avec la Direction.

Elle est ouverte à des étudiants ayant déjà acquis une solide formation de base, de niveau bac+4 (M1 de droit, économie, gestion, AES, Ecole de commerce,...)

PARTENAIRE DE LA FORMATION

Cette formation supérieure est organisée dans le cadre administratif du CFA et sera assurée par le Centre d'Etudes Supérieures en Economie et Gestion Hospitalière Privée (CESEGHP) en partenariat avec l'Université Montpellier I et sous la tutelle du Conseil Régional du Languedoc Rousillon et du Rectorat.

INTÉRÊT DU DISPOSITIF

POUR L'APPRENTI

L'apprenti signe un contrat de 12 mois avec l'établissement au lieu d'effectuer uniquement un stage de 3 mois. Il peut ainsi acquérir une première expérience professionnelle intéressante.

Cet apprenti Master, futur cadre du monde de la Santé, sera formé aux exigences et aux spécificités de la profession par des professionnels.

POUR L'EMPLOYEUR

Il est exonéré des cotisations patronales et salariales de sécurité sociale s'il occupe plus de 10 salariés (apprenti non compris) et de toute cotisation en deçà de 11 salariés.

L'employeur perçoit une aide au soutien à l'effort de formation, d'un montant de 1000 euros à l'issue de chaque année de formation sous réserve de l'assiduité de l'apprenti en cours. Une aide au recrutement d'un montant de 1500 euros est également versée pour les entreprises privées qui signent à leur apprenti un contrat à durée indéterminée.

La loi a institué, pour chaque apprenti employé dans l'entreprise, (y compris établissements publics et associations dès lors qu'ils sont soumis à l'impôt sur les sociétés) un crédit d'impôt d'un montant annuel de 1600 euros. Tous les employeurs, y compris ceux qui ne sont pas assujettis à la taxe d'apprentissage, peuvent bénéficier de cet avantage fiscal.

Pour chaque entreprise de 250 salariés et plus, la loi de l'égalité des chances impose un taux minimum de jeunes de moins de 26 ans en formation en alternance dans l'entreprise. Les entreprises n'atteignant pas ce seuil de 2% en 2007 et 3% les années suivantes de l'effectif annuel moyen, verront le taux de leur taxe d'apprentissage porté à 0.6%, contre 0.5%.

PÉRIODE DE SIGNATURE DES CONTRATS

Les inscriptions à la formation, se font directement auprès du CESEGHP (dossiers d'inscription envoyés à partir du 1er juin)

L'admission se fait par une sélection sur dossier à partir d'un recrutement national. Un entretien de motivation, ou un test peut être envisagé en fonction des résultats de la pré-sélection (nombre d'étudiants limité à une quinzaine par option).

Pour les étudiants admis à la formation, les contrats d'apprentissage peuvent être signés avec des établissements sanitaires et sociaux sur l'ensemble du territoire français : entre trois mois avant et trois mois après le début du cycle de formation.

SALAIRE DE L'APPRENTI

18-21 ans	49% du SMIC ou SMC
21 ans et plus	61% du SMC

PROGRAMME

Ce master propose le parcours Management Stratégique des Établissements Sanitaires et Médico-Sociaux.

U.E. 1 – MANAGEMENT DES ORGANISATIONS SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES (OSMS)

Management stratégique et marketing des OSMS
Analyse organisationnelle des OSMS
Contrôle de gestion et gestion financière des OSMS
Systèmes d'information et de communication dans les OSMS

U.E. 2 – CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET JURIDIQUE MANAGÉRIAL DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Droit de la santé / Droit de la protection sociale
Droit des patients et responsabilité
Projet d'établissement : aspects juridiques
Environnement réglementaire
Réglementation et contrats / Contentieux
Droit du travail

U.E. 3 – ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Economie de la santé
Economie comparative des systèmes de santé
Economie de la protection sociale
Evaluation médico-économique

U.E. 4 – GESTION DES ÉTABLISSEMENTS

OPTION : ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES PRIVÉS (ESP)
Gestion budgétaire des ESP
Tarification des ESP
Méthodes et outils de l'assurance qualité / Certification des ESP
Gestion des ressources humaines
Management des risques, environnement et qualité dans les OSMS

OPTION : ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX PRIVÉS (EMSP)
Gestion budgétaire des EMSP
Conventionnement et tarification des EMSP
Evaluation et assurance qualité dans les EMSP
Gestion des ressources humaines
Management des risques, environnement et qualité dans les OSMS

CYCLES DE CONFÉRENCES

TRONC COMMUN MASTER 2 MENTION « DROIT ET GESTION DE LA SANTÉ »
(Enseignements disponibles en «e-learning»)
Concepts et méthodes fondamentaux en économie et gestion sanitaire
Concepts et méthodes fondamentaux en droit médical et hospitalier
Santé : langage et grands problèmes

CYCLES DE CONFÉRENCES DU PARCOURS :
Rôle de service médical / PMSI / Utilisation de la grille AGIR / etc.